

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1028

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur la situation actuelle des transports en commun et des transports collectifs dans les Outre-mer, incluant une évaluation spécifique de la faisabilité et de l'opportunité de développer des infrastructures ferroviaires. Ce rapport devra également présenter une analyse des contraintes spécifiques à chaque territoire et proposer des pistes de financement pour le développement de ces infrastructures.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à initier une réflexion approfondie sur la situation des transports en commun et des transports collectifs dans les Outre-mer, avec un accent particulier sur la question ferroviaire. Bien que ces territoires disposent de la densité de population et des distances requises pour de telles infrastructures, aucune initiative majeure n'a été menée depuis des décennies.

Le développement du ferroviaire pourrait constituer une alternative durable à l'utilisation importante de la voiture, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la congestion routière. Ce rapport permettrait de recenser les besoins en infrastructures, d'évaluer la faisabilité de projets ferroviaires

et de proposer des solutions de financement adaptées pour revitaliser et diversifier l'offre de transport dans les Outre-mer.